

CTSD 25 janvier 2022 - Moyens 2nd degré

Déclaration liminaire FSU



Ce CTSD se tient dans un contexte déliquescant, digne malheureusement des pires fins de règne.

Après la journée d'action et de grève du 13 janvier dernier, ultra-majoritaire dans l'ensemble de nos professions et qui a vu un désaveu cinglant du Ministre de l'Éducation Nationale, une deuxième journée a été construite, la semaine suivante, sur des rassemblements locaux dans toute la Drôme, particulièrement bien relayés par les médias. Il est également notable, car assez exceptionnel, que l'ensemble des OS s'est prononcé en contre lors du CTA « Moyens » du 17 janvier dernier ainsi que lors du CTSD « Carte scolaire » de jeudi dernier. Par parenthèse, la FSU tient à faire remarquer que, si elle est consciente des difficultés de calendrier, reporter ce CTSD un mercredi après-midi ou organiser un « marathon » d'instances le 3 février prochain (au final un semi-marathon) pourrait passer comme un geste provocateur de la part de l'administration.

Le ton adopté a certes quelque peu changé et des engagements commencent à être visibles : livraison de masques chirurgicaux voire FFP2 dans certains cas (mais toujours pas pour les personnels fragiles et les enseignants d'EPS travaillant avec des élèves non masqués), recrutement de contractuel·les et d'AED, recrutement sur listes complémentaires.

Cependant, la FSU n'est pas dupe et cette réunion en est malheureusement la preuve. Aucun poste supplémentaire pérenne n'est en vu, quel que soit le corps de métier : enseignement, vie scolaire, administratif, médico-social ainsi que les agent·es territoriaux. Même si des annonces ont été faites, rien n'est prévu pour les élèves : rien pour aider scolairement et même psychologiquement puisqu'il n'est toujours pas question d'adapter les programmes et encore moins de reporter les épreuves de spécialités du baccalauréat. Ces dernières doivent avoir lieu dans moins de 8 semaines. Une décision urgente est pourtant nécessaire ; la profession est unanime pour un report. Il est particulièrement surprenant de constater qu'un Ministre reconnu pour son autoritarisme se mette soudainement à consulter avant de prendre une décision. Peut-être pour mieux préparer une déclaration dans un journal payant depuis une villégiature ensoleillée. Pour la FSU, ce n'est pas un signal de reconnaissance de la réelle situation sanitaire, pédagogique et professionnelle des personnels.

Pour la rentrée 2022 dans l'académie de Grenoble, 52 ETP seront supprimés dans le 2nd degré et les collèges sont encore les victimes de cette baisse de moyens. En effet, même si le nombre d'élèves diminue légèrement (- 458 pour près de 18000 élèves), la DG est en forte baisse (- 391 de DG globale, - 545 heures du CTA de janvier 2021 à janvier 2022, - 628 heures entre le constat du CDEN et le projet actuel, 17 divisions en moins de CTSD à CTSD). Ce rapport de presque 1heure/élève est une véritable saignée, contraire aux revendications exprimées dernièrement par les personnels.

Par ailleurs, les heures supplémentaires, dont les volumes n'ont cessé d'exploser ces dernières années, sont toujours beaucoup trop importantes et augmentent la pression sur les personnels. Elles ne peuvent que délabrer encore plus les conditions de travail des collègues, accroître leur épuisement et donc détériorer les conditions d'étude des élèves.

Concernant la proposition d'ouverture de trois sections sportives, nous regrettons le choix fait

de contraindre ces créations à la labellisation Génération 2024. La volonté affichée et assumée de faire intervenir de plus en plus le monde sportif fédéral dans le giron scolaire ne peut que nous inquiéter.

Seront-elles fermées après 2024 ? Que se passera-t-il réellement après cette échéance ? Serait-il possible de connaître le nombre de demandes faites pour la rentrée prochaine ? Quels ont été les motifs des refus le cas échéant ?

Nous souhaiterions aussi profiter de ce CTSD pour demander que l'heure de coordination attribuée sur demande le soit de manière systématique lorsqu'une section est ouverte dans un établissement.

Par ailleurs, en commission des Lois, à l'Assemblée nationale le 25 novembre dernier, des député.es de la majorité présidentielle, ont rétabli le projet d'article 41 du projet de loi 3DS (relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale), pourtant supprimé lors de sa première lecture au Sénat et ayant recueilli des avis unanimes défavorables lors d'instances consultatives de l'éducation nationale...

L'amendement déposé par le gouvernement vise à instaurer directement une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur les adjoint·es gestionnaires des collèges, lycées et lycées professionnels.

Le gouvernement prouve par cet acte, sa volonté de poursuivre l'accroissement du poids des collectivités sur le fonctionnement des établissements.

Cette autorité fonctionnelle préfigure le pire : la décentralisation statutaire complète des adjoint·es gestionnaires dans la fonction publique territoriale ! Nous ne pouvons l'accepter. La garantie de l'égalité de traitement des EPLE, au sein de l'éducation nationale, sur l'ensemble du territoire de la République, déjà mise à mal, ne peut subir une nouvelle rupture en faveur des collectivités territoriales.

L'adjoint·e gestionnaire, fonctionnaire d'État, sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du chef d'établissement est un des éléments qui permet le maintien d'un équilibre précaire de la configuration État/collectivité/EPLE.

Pour la FSU, tous ces motifs nous conduisent à nous opposer catégoriquement à cet amendement du gouvernement, qui, s'il était définitivement adopté, porterait un très mauvais coup au fonctionnement des établissements scolaires.

Nous demandons que ce projet d'article 41 soit abandonné.

Ce que la situation actuelle démontre, c'est la nécessité de renforcer les services publics, ceux de la Santé évidemment, mais aussi l'École et tous les métiers de l'Éducation, tant ceux-ci sont aussi en première ligne pour faire tenir toute la société et au-delà préserver tout son avenir. Le budget 2022 ignore ce constat !

À l'opposé de cette politique, l'école a un besoin urgent d'investissement. **Il faut un collectif budgétaire pour des recrutements statutaires massifs afin d'assurer le remplacement, la formation et de réduire les effectifs dans les classes. Il faut augmenter les salaires des personnels, au-delà des annonces du Grenelle de l'Éducation, dans le cadre du dégel du point d'indice et d'augmentations indiciaires. Il faut répondre aux revendications des AED et AESH, en première ligne face à la crise sanitaire et sa gestion catastrophique.**

C'est pourquoi la mobilisation intersyndicale se poursuivra avec une nouvelle journée de grève et d'action demain, jeudi 27 janvier, sur la question cruciale des salaires, des emplois et des moyens.